New Brunswick

FOOD AND NUTRITION POLICY

for

NEW BRUNSWICK SCHOOLS

Department of Education
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

February 1991

91-05881/

ISBN : 0-88838-629-X

INTRODUCTION

School students have been identified as a key target in the New Brunswick government's Health Promotion and Education program. The government's overall vision of health is one in which people will live longer in good health with fewer illnesses and disabilities, empowered to reach their full potential. The relationship between nutrition and health has been studied extensively; it is well accepted that the health of individuals is significantly influenced by their food habits. In 1990, Health and Welfare Canada published nutrition recommendations for the public aimed at promoting and maintaining health while reducing the risk of nutrition-related diseases. Canada's Guidelines for Healthy Eating are part of these recommendations and are intended to be the key nutrition message for all healthy Canadians.

Nationally there is recognition of the important role of public schools in implementing these guidelines. It is recommended that coordinated comprehensive food and nutrition provincial policies be initiated to ensure that foods served in Canadian Schools are consistent with Canada's Guidelines for Healthy Eating.

The Department of Education recognizes the importance of the early school years as an appropriate setting for helping students establish the basis for lifelong healthy eating habits that will contribute to overall good health. To this end, the Department of Education undertook a review of the food and nutrition policies and practices in New Brunswick schools in July 1990, the results of which formed the proposed policy.

RATIONALE

The mission of the Food and Nutrition Policy is to contribute to the health and well being of New Brunswick school students by developing healthful eating habits through education and to do so in an economically, socially and environmentally responsible manner.

Canada's Guidelines for Healthy Eating were chosen as the basis for the food and nutrition policy because they

- can provide students with a sound basis for lifelong good habits
- may have a positive impact on overall school performance
- can help address some of the nutrition problems that have been identified among school students.

Nutrition education is an important component of the policy as the cafeteria and classroom can be effective partners in a multi-disciplinary approach to education. The school food program must serve as an extension of the classroom. Evaluations of nutrition education programs have shown they can be effective in increasing nutrition knowledge, developing positive attitudes about nutrition and increasing consumption of nutritious foods.

GOAL

The policy is intended to set out guidelines for school districts to implement a coordinated comprehensive food and nutrition policy that encourages all students to develop good eating habits by providing food services that feature nutritious foods, and nutrition education programs and activities.

Definitions

Food services include foods served in cafeterias, canteens, vending machines, hot lunch programs, food supplement programs and other food related activities on all school days.

Nutritious foods include only those foods from the four food groups of Canada's Food Guide and Canada's Guidelines for Healthy Eating.

Nutrition education is the process of teaching validated, current nutrition knowledge in ways that promote the development and maintenance of positive attitudes and habits of eating nutritious food.

OBJECTIVE 1

All School Food Services will follow Canada's Guidelines for Healthy Eating in order to ensure the nutritional needs of students are met, and will promote the development of healthy eating practices in a manner that provides a positive contribution to the emotional, social and educational development of students.

OBJECTIVE 2

All school districts will provide nutrition education through school food programs and classroom activities in order to positively influence students' nutrition knowledge, attitudes and eating habits.

OBJECTIVE 3

All school districts will ensure all students have access to nutritious food during the school day.

IMPLEMENTATION

GUIDELINES FOR HEALTHY EATING

All school food services will provide and emphasize

- a variety of foods from the four food groups
- whole grain cereals, breads and other grain products
- vegetables and fruits
- lower fat dairy products and leaner meats
- foods prepared with little or no fat
- food items low in salt and caffeine
- foods that consider students' caloric needs and help achieve and maintain a healthy body weight.

In addition, low sugar foods should be emphasized. Milk and fruit juices should be the sole beverages. Food Services should not provide students with items such as fruit drinks, soft drinks, candy, chips, chocolate bars, deep fried foods, doughnuts and other foods high in fat, sugar and/or salt.

School food services should be organized to allow students to make choices regarding food selection in order to provide a positive contribution to the development of healthy food habits.

PROMOTION

On an ongoing basis all school food programs will

- ensure that the school food services programs are an extension of the classroom and complement the classroom nutrition education experiences of the students
- include nutrition education activities.

FOOD SECURITY

School districts will ensure that all schools strive to

- develop and implement a plan to provide food for students who arrive at school without food or the means to purchase food
- offer the opportunity for students to buy milk at wholesale cost or less.

ADMINISTRATION OF THE POLICY

The responsibility for administering the policy rests with the districts. As such, they will be responsible for the implementation of the policy, its efficient administration, operation and control. The Department of Education, in cooperation with the Department of Health and Community Services and other departments, will facilitate the efforts of the districts.

The Food and Nutrition policy also includes the following principles

- to provide food programs that satisfy the client group and encourage community support
- to provide sanitary and safe conditions for food preparation and eating
- to provide a pleasant environment for eating
- to operate food programs in an environmentally responsible manner
- to operate food programs on the basis of purchasing New Brunswick products first where possible
- to organize school district resources, such as food service personnel and food facilities, efficiently
- to provide food at an affordable cost to students and to utilize sound financial practices in order to be self-supporting.

CONCLUSION

This comprehensive policy offers a new perspective on the delivery of present food and nutrition services and programs. It represents an effort to coordinate school food services in a manner that will provide a direct benefit to the health of students.

Nouveau Brunswick

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION ET DE NUTRITION EN MILIEU SCOLAIRE

Ministère de l'Éducation

Fredericton (N.-B.)

1991

ISBN : 0-88838-629-X

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION ET DE NUTRITION EN MILIEU SCOLAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
C. P. 6000
Fredericton, N.-B.
E3B 5H1

1991

csi

INTRODUCTION

On a choisi les élèves comme cible principale visée par le programme d'éducation et de promotion de la santé du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La vision globale du gouvernement en matière de santé est une vision permettant aux personnes de vivre plus longtemps en bonne santé sans trop de maladies ou d'incapacités en réalisant leur plein potentiel. On a étudié de façon exhaustive la relation entre la nutrition et la santé; et il est reconnu que les habitudes alimentaires des personnes ont des incidences significatives sur leur santé. En 1990, Santé et Bien-être Canada publiait des recommandations alimentaires destinées au public visant à promouvoir et à maintenir une bonne santé tout en réduisant le risque de maladies liées à l'alimentation. Les lignes directrices sur l'alimentation pour les Canadiens font partie de ces recommandations et sont considérées comme le message-clé en matière d'alimentation destiné à tous les Canadiens voulant être en bonne santé.

Au niveau national, on reconnaît le rôle important des écoles publiques dans l'implantation de ces lignes directrices. On recommande que des politiques provinciales en matière d'alimentation et de nutrition, exhaustives et coordonnées, soient amorcées pour s'assurer que les aliments servis dans les écoles canadiennes soient conformes aux lignes directrices sur l'alimentation pour les Canadiens.

Le ministère de l'Éducation reconnaît l'importance des premières années d'école d'un élève comme milieu approprié pour l'aider à former de bonnes habitudes alimentaires permanentes qui contribueront à une bonne santé générale. À cette fin, le ministère de l'Éducation a effectué un sondage en juillet 1990 sur les directives et normes applicables aux programmes alimentaires scolaires dans les écoles du Nouveau-Brunswick dont les résultats servent de fondement à la politique proposée.

PRINCIPE

Le but de la politique en matière d'alimentation et de nutrition est de contribuer au bien-être et à la santé des élèves du Nouveau-Brunswick en leur permettant de former des habitudes alimentaires saines par le biais de l'éducation et de le faire de manière responsable sur les plans économique, social, et environnemental.

On a choisi les lignes directrices sur l'alimentation pour les Canadiens parce qu'elles

- peuvent fournir aux élèves une base solide pour l'acquisition d'habitudes permanentes saines
- peuvent avoir des effets bénéfiques sur l'ensemble de la performance scolaire
- peuvent permettre de rectifier certains problèmes alimentaires que l'on a constatés parmi la population scolaire.

Une importante composante de la politique est l'éducation à la nutrition d'autant que la cafétéria et la salle de classe peuvent être des partenaires efficaces dans une approche multidisciplinaire à l'éducation. Le programme d'alimentation scolaire doit être conçu comme une extension de la salle de classe. Les évaluations des programmes d'éducation à la nutrition indiquent que ce peuvent être des moyens efficaces d'accroître les connaissances en matière de nutrition, de développer des attitudes positives à cet égard et d'accroître la consommation d'aliments nutritifs.

BUT

La politique vise à établir des lignes directrices destinées aux conseils scolaires aux fins de l'implantation d'une politique générale coordonnée et exhaustive en matière d'alimentation et de nutrition qui encourage les élèves à former des habitudes alimentaires saines en offrant des services alimentaires comportant des aliments nutritifs ainsi que des activités et des programmes d'éducation à la nutrition.

Définitions

Les services alimentaires offrent des aliments servis dans les cafétérias, cantines, distributeurs automatiques, dans le contexte de programmes de repas chauds, d'aliments supplémentaires et d'autres activités connexes alimentaires durant toutes les journées scolaires.

Les aliments nutritifs ne comprennent que les aliments des quatre groupes d'aliments du Guide alimentaire canadien et des recommandations alimentaires pour la santé des Canadiens et Canadiennes.

L'éducation à la nutrition est le processus de diffusion de connaissances uniformisées et d'actualité en matière de nutrition de sorte à promouvoir l'acquisition et le maintien d'attitudes et d'habitudes positives en matière d'alimentation saine.

OBJECTIF 1

Les services d'alimentation scolaire doivent tous respecter les recommandations alimentaires pour la santé des Canadiens et Canadiennes afin de s'assurer que l'on réponde aux besoins nutritifs des élèves, et faire la promotion d'habitudes alimentaires saines de sorte à contribuer de façon concrète au bien-être émotionnel, et socio-éducatif des élèves.

OBJECTIF 2

Tous les conseils scolaires offriront une éducation à la nutrition par le biais de programmes alimentaires scolaires et d'activités en classe afin d'influencer concrètement l'acquisition par les élèves de connaissances, d'attitudes en matière de nutrition ainsi que d'habitudes alimentaires.

OBJECTIF 3

Les conseils scolaires s'assureront que tous les élèves aient accès à des aliments nutritifs durant l'année scolaire.

MISE EN OEUVRE

LIGNES DIRECTRICES SUR L'ALIMENTATION

Tous les services d'alimentation scolaire offriront avant tout

- une variété d'aliments des quatre groupes d'aliments
- des céréales à grains entiers, pains et autres produits céréaliers
- des légumes et fruits
- les produits laitiers à faible teneur en gras et les viandes plus maigres

- les aliments cuisinés avec très peu de graisse
- les aliments à faible teneur en sel et caféine
- les aliments qui tiennent compte des besoins caloriques des élèves et les aident à maintenir un bon poids corporel.

Par ailleurs, on devrait promouvoir les aliments à faible teneur en sucre. Les seules boissons devraient être le lait et les jus de fruit. Les services alimentaires ne devraient pas offrir aux élèves des boissons aux fruits, boissons gazeuses, bonbons, croustilles, barres de chocolat, aliments frits en grande friture, beignes et autres aliments à forte teneur en graisse, sucre et/ou sel.

On devrait organiser les services d'alimentation scolaire pour permettre aux élèves de faire des choix parmi la variété d'aliments afin de contribuer concrètement à la formation d'habitudes alimentaires saines.

PROMOTION

Sur une base continuelle, tous les programmes alimentaires scolaires

- feront en sorte que les programmes et services d'alimentation scolaire soient une extension de l'éducation dispensée en classe et complètent les expériences des élèves en classe en matière de nutrition
- comportent des activités d'éducation à la nutrition.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les conseils scolaires s'assureront que toutes les écoles s'efforcent

- d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan pour offrir des aliments aux élèves qui arrivent à l'école sans avoir déjeuné ou de leur donner les moyens d'acheter des aliments
- de donner la possibilité aux élèves d'acheter du lait à un prix de gros ou moindre.

APPLICATION DE LA POLITIQUE

La responsabilité de mettre en application la politique incombe aux conseils. Ainsi, ils assumeront la responsabilité de l'implantation de la politique, de son application efficace, de son fonctionnement et de son contrôle. Le ministère de l'Éducation, de concert avec le ministère de la Santé et des Services communautaires et d'autres ministères, facilitera les efforts des conseils.

La politique en matière d'alimentation et de nutrition porte aussi sur les principes suivants :

- fournir des programmes alimentaires qui satisfassent le groupe-client et qui encouragent un appui communautaire
- offrir des conditions sécuritaires et hygiéniques pour la préparation et la consommation des aliments
- offrir un milieu agréable pour prendre ses repas
- mettre en oeuvre des programmes alimentaires de manière responsable sur le plan de l'environnement
- mettre en oeuvre des programmes alimentaires en achetant d'abord des produits du Nouveau-Brunswick, dans la mesure du possible
- organiser avec efficacité les ressources des conseils scolaires, telles que le personnel des services alimentaires et les installations pour le service d'alimentation
- offrir aux élèves des aliments à un prix abordable et mettre en pratique une bonne gestion financière afin d'être autonome.

CONCLUSION

Cette politique exhaustive offre une nouvelle vision sur la prestation des services et programmes en matière d'alimentation et de nutrition. Elle représente un effort en vue de coordonner les services alimentaires scolaires qui seront directement bénéfiques à la santé des élèves.